

# Révision du PLU : une première réunion publique pour en expliquer les règlements

Une première réunion publique se tenait à l'Espace Rencontre ce vendredi 13 février pour examiner et présenter au public les raisons de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le contexte intercommunal, la présentation des atouts du territoire et des premiers enjeux. Cette décision prise en conseil municipal le 28 juin 2013 tient à plusieurs facteurs et fait suite au PLU approuvé le 27 janvier 2012.

De nouvelles dispositions légales obligent le PLU à être en conformité avec le Schéma de cohérence territoriale du bassin annécien, approuvé le 26 février 2014, avec la loi Grenelle II de 2010 concernant la protection de l'environnement et avec la loi Alur de 2014 se rapportant au logement et au renouvellement urbain.

limitée de l'urbanisation existante doit être précisée et les bords du lac où les groupements d'arbres les plus significatifs doivent être répertoriés.

Le PLU doit aussi être en conformité avec de nombreuses normes définies par l'État par la loi Montagne, la loi Littoral, la charte du PNR pour les parcs, le SDAGE et le SAGE pour l'eau, le SRCE pour l'écologie, le PCET pour le climat et l'énergie, la loi Grenelle II, la loi Alur, le DGEAF pour l'agriculture, le PPNR pour les risques... Le Sillon alpin intervient au niveau du Scot, la Communauté d'Agglomération pour le PLH au niveau de l'habitat et le PDU pour les déplacements. Le Syndicat mixte du lac d'Annecy est en charge des déchets et de l'assainissement.

## Des ajustements bien précis

Ce nouveau PLU est aussi destiné à prendre en considération les demandes d'ajustement formulées en 2014 par le tribunal administratif de Grenoble qui annulent partiellement le PLU actuel, notamment sur des zones proches des bords du lac. La demande d'annulation totale ayant été rejetée, seuls trois points restent à ajuster : la zone agricole où l'extension limitée des bâtiments existants doit être quantifiée, les espaces proches du rivage où l'extension

## Une réunion en mai

Le conseil votera un PLU en accord avec toutes ces réglementations. Débats et réunions publiques vont se poursuivre. La prochaine réunion publique est prévue au mois de mai, pour partager le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui fixera le cadre de référence pour les aménagements sur l'ensemble de la ville et pour présenter sa traduction réglementaire, notamment le zonage et le règlement.

Marc KIEVITCH



Annecy-le-Vieux décline des paysages urbains, des forêts et des espaces agricoles. Photo Le DL/M.K.

## Une séance parfois houleuse mais de bonne tenue

Bernard Accoyer, entouré des responsables d'études sur le PLU, a mené les débats.

Après une explication détaillée, venait le temps des questions. Le public était en nombre et les opposants aux projets, qu'ils soient Ancileviens ou non, ont pu s'exprimer. Des demandes d'informations au fur et à mesure des avancées ont été demandées et l'auteur des questions renvoyé au site de la ville qui propose ces informations.

La fragilisation de l'espace face à de possibles inondations dues à l'em-

prise foncière permettait à Bernard Accoyer de revenir sur les importants travaux réalisés dans une commune qui sépare les eaux usées des eaux pluviales et retraite ces dernières sur le site des Glaisins.

### Le projet du Centre des congrès s'invite au débat

Porté notamment par une habitante d'Annecy, le projet du Centre des congrès tentait de venir s'installer dans la soirée avec des questionnements sur les coûts réels et l'impact sur l'environ-

nement.

Le sujet était recadré et permettait au maire de revenir sur l'intérêt économique que présente ce futur centre de congrès avec une dynamique économique et des emplois la clé.

Fortement représentés les opposants à ce projet ont manifesté collectivement leur désaccord par des huées, contrariée par les applaudissements du reste de la salle, avant que tout le monde soit invité à se retrouver autour d'un rafraîchissement.

## LE CHIFFRE

# 1700

En hectares, c'est la surface de la commune ancilevienne dont 50 % sont urbanisés et 50 % sont des espaces boisés ou agricoles. Une ville au charme particulier qui associe montagne, eau et verdure. Elle dispose de 1,7 km de bord de lac, 12 km de torrent (le Fier) et d'une forêt communale de 300 ha.

POUR

## Préserver la qualité de vie

L'équipe majoritaire de la commune

Ce PLU paraît, aux yeux de l'équipe majoritaire, comme très attentif à l'équilibre d'une commune qui cherche à protéger son charme et son environnement.

Ils s'inscrit, pour les personnes qui le soutiennent, dans la lignée de la préservation d'une qualité de vie qui fait l'objet des grands travaux entrepris. La voie des Aravis a désengorgé le centre-ville, les lignes électriques de 60 000 volts ont été enterrées... Le nouveau PLU veut conforter le bien vivre à Annecy-le-Vieux en maî-

trisant l'urbanisation et l'adaptant aux nouvelles exigences de la vie sociale actuelle. Les foyers, plus nombreux, ont moins de densité humaine. Les projets immobiliers doivent s'adapter à cette situation. Les modes de déplacements doux sont à préserver et encourager, d'où l'importance des coulées vertes.

Pour les porteurs de ce projet, maire en tête, Annecy-le-Vieux doit conserver une identité spécifique. Un habitant a posé le problème du PLU dans l'intercom-



**Bernard Accoyer a mené les débats pour cette 1<sup>ère</sup> présentation.** Photo Le DL/M.K.

munalité. Bernard Accoyer l'a rassuré en précisant que les édiles pourraient continuer à préserver les spécificités de leurs territoires respectifs.

CONTRE

## Inquiétude quant aux coûts financiers

Jean-Jacques Pasquier, liste d'opposition Divers gauche

Jean-Jacques Pasquier, partisan d'une restructuration des communes de l'agglomération pour des raisons économiques, se dit inquiet des coûts financiers d'une telle révision du PLU. Avant la restructuration prévue des communes, il estime que plusieurs quartiers d'Annecy-le-Vieux ont des spécificités intercommunales. C'est le cas de la rue de la Mavéria ou du quartier des Illettes qui intéresse au moins trois des communes actuelles que sont Annecy-le-Vieux, An-

necy et Cran-Gevrier. Il lui aurait paru souhaitable de commencer par la fusion des communes et la restructuration des services qui ira avec. Des économies non négligeables en ces périodes difficiles. Le précédent PLU a eu une vie trop courte, un an et demi au lieu des 12 années prévues.

Hors les tensions sur le Centre des Congrès, plusieurs opposants se sont exprimés sur la problématique des risques naturels ou sur la nécessaire concertation autour du projet. Le PLU



**Jean-Jacques Pasquier est partisan d'une restructuration des communes de l'agglomération.** Photo Le DL/M.K.

nouvelle version suscite des interrogations et verra son évolution très surveillée par des opposants sceptiques qu'il faudra convaincre.